

Décision

Générale

colonial

Décision n° 897 du 10 juillet 1953

n° 897

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juillet 1953

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de maternité de deux mois à solde entière est accordé à Mme Capo (Andrée), dame-employée auxiliaire 3e catégorie en service à l'Hôpital Principal de Djibouti, pour compter du 1er juillet 1953.